

10 conseils de protection de la vie privée

pour les entreprises :

1.

Limitez la collecte et la conservation de renseignements personnels.

2.

Sachez quels renseignements personnels vous recueillez, où vous les conservez, et comment vous vous en servez.

4.

Limitez et contrôlez l'accès aux renseignements personnels.

3.

Formez votre personnel en matière de protection des renseignements personnels.

5.

Pensez-y bien avant de recueillir des renseignements personnels sensibles, comme le numéro de permis de conduire.

6.

Informez vos clients si vous employez la surveillance vidéo.

8.

Protégez les renseignements personnels en recourant à des mesures de protection comme le cryptage ou l'emploi de mots de passe.

7.

Ayez une politique sur la protection de la vie privée et soyez francs quant aux renseignements personnels que vous recueillez et utilisez.

9.

Répondez aux demandes d'accès aux renseignements personnels.

10.

Assurez-vous que vos clients savent à qui s'adresser concernant la protection de la vie privée.

La protection de la vie privée est bonne pour les affaires.

Pour en savoir plus : priv.gc.ca/entreprise
1-800-282-1376



Commissariat
à la protection de
la vie privée du Canada

@priveepriacy